

de la mort de César, Antoine devait *quadragenties* (huit millions de francs). Avant la fin du mois, la dette était payée. On voit où il avait puisé pour se libérer.

Quelques années auparavant, avait eu lieu le célèbre dîner improvisé par Lucullus en l'honneur de Cicéron et de Pompée, dans le salon d'Apollon, et qui, au rapport de Plutarque, avait coûté 50 mille drachmes (47,500 fr. d'après l'évaluation de Barthélémy). Pour un dîner annoncé comme devant être *sans façon*, c'était un peu cher.

Tout le monde connaît le pari que Cléopâtre gagna contre Antoine en avalant dans une tasse de vinaigre une des deux perles qui valaient chacune un million de francs. Pline (20) nous dépeint une autre femme, l'impératrice Lollia Paulina, qu'il a vue littéralement couverte de perles et d'émeraudes d'une valeur de huit millions de francs (*quadringenties*), fruit des pillages de son père Lollius Paulinus, à qui ils coûtèrent la vie. Cet auteur de qui nous tenons ces faits, ne perd jamais une occasion de flétrir l'abus que les anciens faisaient de leurs richesses.

C'est à Sénèque qui vient de nous fournir l'exemple d'une fortune passablement scandaleuse, que nous devons de connaître le plus célèbre des trois Apicius, celui qui vécut sous Auguste et sous Tibère (21). Ses goûts culinaires lui avaient coûté 20 millions de francs (*seslertium 'milites in culinam congessit*). Lorsqu'il vit qu'il ne lui restait plus que *centies* (2 millions de francs), il s'empoisonna de peur de mourir de faim.

Auguste qui sut mieux qu'aucun autre empereur faire un noble usage de ses richesses et se tenir également éloigné de la prodigalité et de l'avarice, avait porté le *Cens* que devait posséder chaque sénateur, de 800 mille *sesterces* à 1,200 mille

(20) Pline, IX, 58. — (21) Scnec. Consol. ad Helviam, cap. 10.